Boîtes d'alarmes d'incendie.

—

5 Douane et N. Front.
6 Canal et Decatur.
8 Douane et Royale.
9 Bienville et Decatur.
10 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 4me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 E12 Dauphine, Pompe No 1.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
29 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
33 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 11.

36 Gravier et St-Charles.
37 Common et Carondelet
38 Canal et Baronne.
39 Union et Dryades.
40 Poydras et Remparts
41 Girod et Remparts.
42 Magasins et Girod; Pompe No 6.
43 Lafayette et Delta.
44 Julie et Water.
45 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
46 St-Joseph et Sud Peters.
48 St-Joseph et Camp.
49 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poydras, Pompe No 6.
56 Calliope et S. Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constans.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave. Howard et S. Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Esplanade, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Dorgin, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Miro
78 Palmyre et S. Roman
79 Avenue Tulane et Dupré.
80 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.

92 Tete de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa, Une Station de Police.
101 Religieuse et Market.
102 Melpomène et Camp
104 St James et S. Peters
105 Felicité et Chippewa.
106 Felicité, près Orange.
107 St Marie et Tchoupitoulas
108 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magasins.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia, Pompe No 21.
137 Jackson et Rousseau; E. et L. Co. No 1.
139 Jackson et Laurel; Pompe No 8.
142 Jackson et Coliseé.
143 Annonciation et Soraparu.
145 Tchoupitoulas et Soraparu.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Premiere et Constans.
152 Premiere, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxieme et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.

162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 1.
193 Canal et Marais.
194 1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne
216 St Louis et N. Prieur,
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave.
234 Canal et N. Dupré
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre
238 Bienville et avenue N. Hagan
241 Douane et avenue Carrollton
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.

245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne; Pompe No. 21.
252 Dumaine et St. Claude; Pompe No. 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursuline et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad,
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No. 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et N. Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou; Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées près Dauphine; Station de Police du 4me precinct.
292 Touro et N. Villeré.

312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Stern's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. R. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24

371 St-Ferdinand et St-Claude.
373 Marais et Louisa.
374 St. Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Bempart; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
428 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
437 AvenueLouisiana et Magasins.
438 Avenue Louisiana et Prytanée.
439 Avenue Louisiana et S. Remparts.
442 Baronne et Constantinople.
445 Amelia et avenue St. Charles.
446 Camp et Foucher.
447 Peniston et Coliseé.
451 Aline et Laurel.
452 Austerlitz et Magasins.
453 Annunciation et Amelia.
461 Water et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.

543 Avenue Palmer et Freret.
581 St-Charles et avenue Henry Clay.

[illegible]
573 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Aud.
632 Burdette et Maguire.
633 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Camp.
642 Hampson et Robin
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Laurel et Henry Clay.
652 Louisiana et Burthe.
653 Carrollton et Oak.
712 Dante et Panola.
713 Panola et Conti.
714 Panola et Napoléon.
717 [illegible] Ave. Carrollton.
723 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me précinct State on de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Coliseé et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts
525 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et Charles.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mlle Margaret T. Sweep.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 70 921—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius M. Sweop exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. O. Dupré, avocat.
12 sept—12 16 21

Succession de Salomon County.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 487—Division C. Attendu que Veuve Mary E. Wiggins a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Solomon County décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. E. Hebert, Rapp et Weiss, avocats.
12 sept—1f

Succession de Martin Lippman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 341—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.
12 sept—12 16 21

Succession de Theodore Mohagen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69 679. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meletia, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.
12 sept—12 16 21

Succession de Constant Foret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 367—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham avocats.
12 sept—1f

Successions de Mary Gold et George Stewart, son mari

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71.464—Division C—Attendu que Nicholas Browne Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Mary Gold et George Stewart son mari, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et évaluation desdites successions ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—12 sept—1f

Succession de Mme Mary C. D. Lebde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 71.360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Adams & Mouleton, avocats.
11 sept—11 15 20

Succession de John Henry Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 70.515—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Renaud, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Rosser, Jr. avocat. 3 sep—3 7 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 4861 rue Magasins Encoignure de la rue Upperline.

Lucien Bornet vs William H. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71.295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 octobre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Upperline, Camp et Lyon, désignés par les lettres A et B, d'après un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté le 27 mars 1887, annexé à un acte passé pardevant John Benedinage, ancien notaire public en cette ville, le 15me jour de juin 1888, d'après lequel lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun quarante trois pieds 5 pouces quatre lignes de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A ayant une largeur dans le fond de vingt huit pieds quatre pouces et formant l'encoignure des rues Magasins et Upperline. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. L. McMURRAY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard, avocat pour le poursuivant.
4 sep—4 8 11 18 25—oct 2 8

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de la Southwestern Building and Loan Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 923—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Thomas W. Castleman et H. Clark et Julius Lassard, commissaires de liquidation dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll & Carroll, avocats.
4 sept—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM FLETCHER.

No 70 873—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune, JEUDI, le 17 septembre 1903, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 31 août 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, un lot et une [illegible], septième district de cette ville, lot No 77, borné par les rues Short, Green, Hickory et Septième et Fern, désigné comme lot No 15, mesurant 30 pieds de face à la rue Short sur 107 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié en plus comptant; la balance en un crédit d'un an à 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente, garanti par hypothèque etc. Un dépôt de la moitié du prix d'achat au moment de la vente, avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vendu sous l'acte 153.
6 sept—6 13 17

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean.

Et l'encoignure N.-O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jenfer.

No 71 057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 11 août dit, Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St-Jean ou la rue Moss, le cimetière St Louis et l'étendue de terre de Howe et Martin, désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un croquis d'arpentage fait par Edouard Pilié, voyer, daté le 1er juillet 1903 et mesurant et contenant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double à un étage en bois, augmentant en valeur, Nos 3439 et 3441 avenue de l'Esplanade contenant 3 chambres de couche chacun. Dans le fond est un hangar, citerne etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 5 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur une ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 185 pieds environ du Bayou St Jean de 167 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan arpenté et levé pardevant Octave de Armas, en 26 décembre 1881.

2° Le lot B mesurant 33 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 262 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur ledit lot s'élargit 10 pieds et 7 lignes et à une autre profondeur de 185 pieds sur la ligne du lot A en contre dessus décrit et une profondeur sur l'autre ligne de côté séparant du lot C de 324 pieds 6 pouces et une largeur dans le fond de 95 pieds 3 pouces et 6 lignes. Ledit lot B étant en partie contigu au lot No 9 et extrême [illegible] du lot original No 8 sur un plan déposé au Détude de Selim Magner, ancien notaire comme plan No 3.

3° Le bon cottage simple à un étage en bois No 1622 Bayou St Jean, rue Moss, contenant galerie, vestibule, 3 chambres de couche, terrain, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une largeur dans le fond sur une profondeur de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot D, le hangar sur ce lot en partie sur la ligne du lot B et devra être démoli par l'acquéreur du lot C.

4° Le lot D mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean sur une largeur dans le fond sur une profondeur de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5° Le joli cottage simple en bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le côté 3 chambres, citerne, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le susdit plan par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D, et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C, D et E étant une subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire comme plan No 3. La propriété premièrement ci-dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavées des avenues dans cette ville. Les autres quatre propriétés font face au pittoresque cours d'eau navigable le Bayou St Jean, elles ont l'usage de plusieurs lignes de chars et ont une splendide du grand vieux Parc de Ville de l'autre côté du Bayou, étant maintenant transformé en un des plus beau du pays. Soit comme résidence ou placement cette propriété a des avantages du caractère le plus attirant et engageant. Les lots de terre sont d'un grandeur extra.

6° Le bien aussi cottage double en bois à un étage, Nos 2901 et 2905 rue De Soto à l'encoignure N. O. de la rue Dupré. 2 chambres de couche chaque côté, dans le fond est une citerne, hangar etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Washington, maintenant De Soto, Bayou et Dupré, et désigné par la lettre E sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Beauleu et A. Baumgarten, passé pardevant Onizaphore Drouet, ancien notaire, le 9 juillet 1866. Le dit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington maintenant De Soto mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré 63 pieds 11 pouces de face à la rue Washington, maintenant De Soto, et 59 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent. Cette propriété est dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidences. Cette section entière est renommée pour le ton élégant de ses résidences.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un an en crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et une vente portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et communes de sécurité, imposant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour lier la même. L'acte de vente pardevant James Bond Grinage notaire aux frais des acquéreurs.

G. G. Kruttschnitt, avocat pour le poursuivant.
Frank McGloin Esq. et Benoit & Stearns avocats pour les détenteurs.
29 août—20 23 25—sept 6 13 20 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités résultats.

Bureau 833 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement.

Deux encoignures marquantes

Et terrains améliorés contigus,

Rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu,

Et immédiatement vis-à-vis

Des Casernes des Etats-Unis.

In re Mme Charles T. Kornfian et als versus Hélène N. Gouzy, une mineure.

No ——— —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 21e jour d'août 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire de Mme Charles T. Kornfian et als versus Hélène N. Gouzy, une mineure, il sera vendu à l'enchère publique

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deléry, Bienvenu, Tricou et Delaronde, désigné comme lot No — lequel mesurant 35 pieds de face à la rue Deléry sur une profondeur de 134 pieds et façade à la rue Bienvenue, d'après un plan par J. Pilié le 1er septembre 1886.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet 82, borné par les rues Tricou, Delarande, Deléry et Bienvenu, désigné par le No 8, et mesurant d'après le devis le 18 juin 1870, par Hy. A. Boudousquie, architecte, 29 pieds, 10 pouces de face à la rue Deléry, sur 134 pieds, 4 pouces de profondeur ledit lot formant une partie d'une étendue de terre, acquise conjointement par F. Miller et V. Miller, en indivision d'après un acte pardevant Joseph Cavilier, notaire, le 16 mai 1869 et par acte par devant Oscar Drouet, notaire, le 24 juin 1870.

Les améliorations sur la propriété premièrement décrite consistent en un cottage double en bois, connu comme les Nos 400 et 402 rue Deléry, à l'encoignure de la rue Bienvenue et une bâtisse en bois à un étage, portant le numéro municipal 404 rue Deléry, et un cottage double et un cottage simple dans le fond dédits lots et portant les numéros municipaux 6319-21 et 6325 rue Bienvenu, le tout loué à bas prix à de bons locataires, mais susceptible à des revenus augmentés.

3° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, voies et privilèges y appartenant situés dans le 3eme District, dans l'îlet 85 borné par les rues Bienvenu, Jumonville, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade à la rue Deléry sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles, plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison double en bois à l'encoignure des rues Deléry et Bienvenu.

4° Une certaine portion de terre dans le 3me district, dans l'îlet No — borné par les rues Bienvenu, Deléry, Jumonville et Tricou, désigné comme lot 22, et mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bienvenu sur 60 pieds 9 pouces et 2 lignes, laquelle portion de terre est une partie dudit lot 22, d'après le plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 21 avril 1875 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Martin S. Maurey, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.
23 août—23 30—sept 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Résidence de Choix.

La jolie résidence en bois, commode et moderne à deux étages, avec terrains spacieux et embellis.

No 1121 rue Première.

Entre les rues Camp et Magasin.

No 64 816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Succession de Caroline H. Curtius.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 22 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte par l'Hon. W. B. Sommerville le 21 août 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le compte de la succession de feu Caroline H. Curtius, dûment No [illegible] et pour procéder au partage, il sera vendu à l'enchère publique, viz

1 Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Thalie et Philip, lesquels lots sont contigus et sont désignés par les lettres D et H sur un croquis fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 9 avril 1888 et annexé à un acte passé pardevant Chas. L. Sonnat notaire, le 10me jour d'avril 1888 et d'après lequel croquis lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot G est celui le plus près de la rue du Camp et est composé d'une partie du lot 10 et d'une partie du lot 11 et le lot H est le plus près de la rue Magasin et est composé du reste de la partie du lot 11 d'après le plan de B. Buisson, voyer, daté le 25 avril 1842, et déposé dans les registres de F. Trudeau, ancien notaire.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district, ville que la précédente ci-dessus décrite, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et mesurant dix neuf pieds quatre pouces de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant partie du lot désigné par la lettre E, un croquis d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds ci-dessus référé et est contigu audit lot G, et laquelle portion formant une partie du lot F et composé de parties des lots 9 et 10 sur un plan par le susdit B. Buisson, le tout des propriétés ci-dessus premièrement et deuxièmement décrites devant être vendues en bloc.

Les améliorations comprennent la résidence moderne élégante et commode en bois, à deux étages, désignée par le numéro municipal 1121 rue Première, subdivisée en salle de réception, salon, bibliothèque et salle à manger, vaisselière et office cuisine et etc., grands et bien ventilés chambres à coucher avec placards pour linge attachés, chambre à bain, etc., chambres pour domestiques dans le fond, hangar pour bois et charbon. La résidence est bâtie retirée de la rue et des lignes d'îlot, avec jolie pelouse sur le côté, ornée d'une gentille grille en fer, feuillettes, etc.

Le voisinage est excessivement attrayant, et est à proximité de tous agréments, tels que églises, marchés et écoles. Ceci est une occasion exceptionnelle de se procurer une jolie résidence moderne.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1903, devant être assumées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Saunders & Gurley, avocats.
22 août—22 23 30—sept 6 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

American Brewing Co. vs C. M. Murphy.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 12 774. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le deuxième district de cette ville le MARDI, 15 septembre 1903 à 11 heures a. m. de la propriété ci-dessous décrite à savoir: Le contenu d'une Buvette, consistant en Vins et Liqueurs, aussi un National Cash Register, Cigares, Tables, Verrerie, Chaises etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. 6 sept—6 13 15

VENTES A L'ENCAN.

Cobb & Hardy.

Installation de laiterie de premier ordre.

La Propriété de S. Pallet.

Coin des rues Carrollton et Banks.

Mardi le 15 septembre à 11 h. a. m.

30 vaches, 1 taureau, 4 bons chevaux de travail, 1 charette à lait, 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 1 "jumper", 3 jeux de bons harnais, 1 jeu de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

Souvenez vous de la date et de l'endroit.

MARDI, LE 15 SEPTEMBRE

E. S. COBB,
JAY HARDY,
Encanteurs, bureau 925 rue Gravier.
12 sept—12 13

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage remarquablement simple, désirable et moderne, No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther dans la partie supérieure du Sixième District.

Les terrains 75x120

P. G. Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als No 70.602—Division D.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 13 août 1903 et signé le 19 août 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante quatre [64] pieds de face à la rue Audubon par cent vingt [120] pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze [75] pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante-quinze [75] pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, retiré de la rue et entouré d'une grille en fer contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger, cuisine, escaliers entre les deux dernières chambres conduisant aux chambres à coucher en haut. Il offre les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chaudière à [illegible] élevée à boiserie est unie à l'huile.

La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies mantaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils invisibles pour la lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour pelouse et fleurs, allées en briques et Schillinger un égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour, poulailler et cour, beaux arbres ombrageux. Une